

Certificat de Spécialisation Tracteurs et Machines Agricoles (CS TMA)



Contexte

Cette formation vise une double spécialisation en conduite et maintenance d'outils et engins utilisés en viticulture ou en agriculture. Elle permet de prétendre à des postes de Tractoriste dans les domaines viticoles ou agricoles. Elle est également très recherchée par les - en entreprises de services à la production : ETARF (Entreprise des Travaux Agricoles, Ruraux et Forestiers) CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole en commun).

Métiers

L'agent tractoriste conduit et utilise tout type de matériel et engins, principalement des tracteurs, en fonction des travaux mécanisés nécessaires à la préparation, la plantation, l'entretien ou la récolte.

Tout au long de l'année, l'agent tractoriste assure l'entretien de base du matériel et des outils. Il est amené à procéder au diagnostic des pannes, voire à intervenir dans le cas de réparations courantes.

Objectifs de la formation

Préparer un diplôme national de niveau 3 (niveau CAP)
Devenir tractoriste qualifié
Enrichir un parcours d'études

Public concerné

Salariés, personnes en reconversion professionnelle, demandeurs d'emploi



*Les formations du CFPPA sont ouvertes aux adultes en situation de handicap sous réserve du contrôle de l'aptitude au poste par la médecine du travail.
Contacter notre référent Handicap : stephanie.mumier@educagri.fr - 03.89.78.73.07*

Prérequis des participants

Titulaire d'un diplôme au minimum niveau 3 ou d'une expérience professionnelle dans l'agriculture

Contenu

La préparation du certificat de spécialisation se décline en 3 axes appelés UC « unités capitalisables » :

Les travaux mécanisés

L'entretien et la maintenance des agroéquipements

Le suivi et la gestion de l'atelier

Enseignements professionnels

Réaliser les travaux agricoles ou viticoles mécanisés dans le respect de l'environnement et des règles de sécurité (choix et préparation du matériel/ des équipements nécessaires à la réalisation d'un chantier, utilisation dans un souci d'efficacité et de sécurité, et dans le respect des règles de l'environnement, contrôle de la qualité du travail.)

Etre capable d'assurer l'entretien et la maintenance des agroéquipements (Entretien et maintenance des moteurs thermiques, réparations des principaux dysfonctionnements -fumée, bruit, odeur, fuite...- Choix des produits consommables, pièces et outils nécessaires aux interventions, remplacement de pièces simples, travaux simples d'atelier - soudage, perçage, meulage, ajustage...).

Etre capable de participer au suivi et à la gestion de l'atelier de travaux mécanisés (Utilisation des documents de suivi, Complétude des fiches de chantier, carnets de champ et carnets d'entretien, Exploitation des documents de suivi, gestion des approvisionnements en produits consommables, pièces détachées et outillages, Commande des différents approvisionnements, Calendrier d'utilisation et d'entretien des matériels et équipements, inventaire des matériels et équipements disponibles dans l'entreprise, Périodes d'utilisation et d'entretien des matériels et équipements

Méthodes et moyens

- L'approche pédagogique met en œuvre une alternance d'apports théoriques et de pratiques. La réalisation de chantiers permet de comprendre le cœur du métier et d'acquérir les gestes professionnels indispensables.
- La formation est basée à la fois sur la vie de groupe et l'individualisation du parcours de formation, en fonction de niveau d'entrée et des objectifs de chacun.
- Les modalités de formation peuvent varier : en présentiel ou à distance ou en situation de travail dans l'entreprise

Mode de validation des acquis

Le certificat de spécialisation est un titre du ministère de l'agriculture et de l'alimentation qui atteste d'une qualification professionnelle dans un champ professionnel précis.

La formation est évaluée sur l'année. Il est nécessaire de capitaliser les 3 UC pour obtenir le CS TMA. Les UC sont capitalisables et restent acquises pendant 5 ans après la date de validation de la première UC.

Vous pouvez être dispensé des contenus des unités générales par Validation des Acquis Académiques (VAE).

Intervenants

Le CFPPA dispose d'un service administratif, d'un service qualité, et d'une équipe pluridisciplinaire de formateurs.



En centre : 588h
En entreprise : 420h (12 semaines)
Total : 1.260h (36 semaines)



Rouffach



Du 7 Novembre 2022 au 20 Juin 2023

Tarifs 2022

13,75 € de l'heure soit 8 085 € pour l'ensemble de la formation

Prise en charge possible par la Région Grand-Est ou en contrat de professionnalisation : Cette formation bénéficie de places dans le cadre du pacte régional d'investissement dans les compétences et du programme régional de formation en faveur des demandeurs d'emploi. Rémunération possible selon profil



*Accès facile en transport en commun (SNCF, BUS) et voiture (parking),
Restauration collective privilégiant les produits bio et locaux
Accès internet, informatique et Centre de Ressources (CDR), Centre Documentaire et d'Information (CDI)
Aires de Travaux Pratiques, laboratoires, ateliers, engins et matériels.*

NOUS CONTACTER :

- Stéphanie MUNIER coordinatrice des formations- 03 89 78 73 07 - cfppa.rouffach@educagri.fr